

Le GATT constitue le véhicule le plus propice pour intensifier la campagne contre ces nouvelles entraves au commerce qui ont proliféré ces derniers temps et de s'assurer que les échanges se fassent sur une base équitable pour tous les intéressés.

La réunion ministérielle du GATT en novembre prochain, qu'incidemment le Canada doit présider, est la première réunion ministérielle depuis 1973. Si elle n'a pas pour but de lancer une nouvelle série de négociations commerciales, elle devrait néanmoins permettre d'arrêter un programme de travail, un ordre du jour commercial pour les années 80, de façon que ses participants puissent se pencher sur les préoccupations et les intérêts qui commandent leur attention et ainsi renforcer et rendre davantage pertinent et, partant, plus crédible, l'ensemble du système. Nous attachons la plus haute importance à l'issue de cette réunion et nous préparons d'ailleurs nos dossiers sur les points qui présentent un intérêt particulier pour le Canada.

J'ajoute que nous partageons avec les États-Unis bon nombre de vues concernant le GATT, notamment la nécessité de le rendre plus efficace, de renforcer le système des sauvegardes, d'examiner les problèmes liés au commerce des services, de mieux intégrer les pays en développement, particulièrement les nouveaux pays industriels, dans le système commercial et d'une adhésion renouvelée de toutes les nations au mécanisme de règlement des différends du G.A.T.T.

Le temps ne me permet pas de traiter plus en détail ces points, mais je mets à votre disposition des copies d'un discours que j'ai prononcé devant la Chambre internationale de commerce le 22 juin 1982 dans lequel j'explique les points qui, de l'avis du Canada, commandent notre attention.

Nos deux pays partagent également nombre d'autres intérêts où il est possible pour nos gouvernements d'agir de façon coordonnée et concentrée. À titre d'exemples, il est dans notre intérêt mutuel de préserver et de renforcer l'industrie automobile nord-américaine ainsi que d'inciter le Japon à ouvrir ses marchés aux producteurs efficaces de nos pays étant donné que celui-ci représente pour l'un et l'autre d'entre nous le deuxième marché en importance. Nous devons concentrer notre attention sur toutes les questions où nous partageons les intérêts et nous assurer d'une issue qui est à notre avantage mutuel.

À mon avis, le mécanisme de règlement des différends est l'un des aspects les plus importants de l'Accord général. La preuve semble d'ailleurs en être le recours accru qu'on y fait. D'aucuns n'y voient qu'un